

Chibougamau, le 12 mai 2008

Me Marcel Blanchet
Directeur général des élections et Président de la
Commission de la représentation électorale
3460 rue de La Pérade, Édifice René-Lévesque
Sainte-Foy QC G1X 3Y5

Objet : Opposition de Tourisme Baie-James à la proposition de modification de la circonscription électorale d'Ungava

Monsieur,

La présente est pour vous signifier que,

Considérant que la Commission de la représentation électorale (CRE) du Québec rendait publique, le 12 mars dernier, sa proposition de refonte de la carte électorale du Québec ;

Considérant que la CRE, pour assurer une représentation juste et équitable des citoyens à l'Assemblée nationale, doit tenir compte d'un critère d'ordre numérique ;

Considérant qu'outre le critère d'ordre numérique, la CRE doit également tenir compte de critères sociodémographique et géographique ;

Considérant que le respect de ces derniers critères implique que la CRE doit tenir compte des caractéristiques de la population et de la spécificité du territoire, notamment la considération des frontières naturelles d'un milieu ;

Considérant que la proposition de refonte prévoit des modifications majeures à la circonscription électorale d'Ungava, soit de la partager entre les trois circonscriptions électorales d'Ungava, d'Abitibi-Ouest et d'Abitibi-Est ;

Considérant que la proposition actuelle ne vise qu'à augmenter la population des comtés d'abitibi-Ouest et d'Abitibi-Est afin de se rapprocher d'un idéal théorique imposé par la Loi électorale ;

Considérant que les limites de la région touristique Baie-James épouse les limites du comté d'Ungava (en excluant le Nunavik) ;

Considérant que le comté d'Ungava, depuis sa création, a permis le développement de la région Nord-du-Québec par le rapprochement des trois communautés culturelles qui la composent (Jamésiens, Cris et Inuits) ;

Considérant qu'en matière touristique, il est primordial que ces trois communautés travaillent ensemble dans le développement de l'offre et dans une mise en marché commune pour vendre la destination touristique Nord-du-Québec ;

Considérant que le fait d'exclure du comté d'Ungava la majorité de la population jamésienne et une partie de la population crie amplifiera la distorsion entre la nouvelle réalité et l'objectif visé par la refonte de la carte électorale ;

Considérant que la proposition de redécoupage électoral créera de la confusion chez les intervenants touristiques qui dépendront de trois circonscriptions électorales, et diluera le sentiment d'appartenance qui est si important pour un accueil de qualité ;

Considérant que les changements proposés ignorent complètement les aspects sociopolitiques, les caractéristiques de la population et particulièrement la spécificité et la complexité du territoire du Nord-du-Québec ;

Considérant que la proposition de redécoupage électoral, avec ses effets négatifs présentés, démontre l'urgente nécessité d'apporter des ajustements à la Loi électorale ;

En conséquence, Tourisme Baie-James s'oppose fermement à la proposition de modification proposée par la Commission de la représentation électorale du Québec et demande le maintien de la circonscription électorale du comté d'Ungava dans sa forme actuelle en regard de la révision actuelle ou future de la carte électorale du Québec.

En espérant le tout conforme.



Doris Thomassin
Présidente

cc M. Jean Charest, premier ministre du Québec
M. Mario Dumont, Action démocratique du Québec, chef de l'opposition officielle
Mme Pauline Marois, Parti québécois, chef du deuxième groupe d'opposition ;
M. Benoît Pelletier, ministre responsable de la région Nord-du-Québec et ministre responsable de la Réforme des institutions démocratiques
Mme Nathalie Normandeau, ministre des Affaires municipales et des Régions
M. Luc Ferland, député d'Ungava
M. Alexis Wawanoloath, député d'Abitibi-Est
M. François Gendron, député d'Abitibi-Ouest
M. Jean Perreault, président, Union des municipalités du Québec
M. Bernard Généreux, président, Fédération québécoises des municipalités
M. Gérald Lemoyne, président, Conférence régionale des élus de la Baie-James
Maires des villes et présidents des localités de la Jamésie